

Procès-verbal du Comité directeur
18 octobre 2011

Le Comité Directeur du CHBV s'est réuni le 18 octobre 2011 à 20 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du 30 août 2011
2. Point financier
3. Travaux :
 - Permis de Construire,
 - Réalisations
4. Activités équestres : planning vacances de la Toussaint
5. Questions diverses :
 - Cavalerie
 - Date de l'Assemblée Générale Ordinaire

Etaient présents :

Marie-Aline Neliaz	Vice-président
Michèle Rachou	Secrétaire Général
Corinne Van Butsele	Trésorier
Nathalie Bonhomme	
Michael Luck	
Michel Nicolaon	
Suzana Voltz	
Georges-Arnoux Rieunier	Secrétaire de Séance

Excusé absent :

Edgard Leuillieux	Président
-------------------	-----------

En l'absence d'Edgard Leuillieux, Marie Aline Neliaz préside la séance.

1. Approbation du PV de la réunion du 30 août 2011

Après ajouts et modifications, le PV de la réunion du 30 août 2011 est approuvé à l'unanimité.

De façon générale, il est décidé que les PV approuvés par le Comité directeur seront affichés directement.

2. Point financier

Le résultat provisoire de l'exercice 2010-211 est positif et devrait s'établir entre 20 et 24 K€, en fonction des dernières écritures restant à passer pour la clôture des comptes.

Sur les produits d'Exploitation, on note une progression de 8.6% du chiffre d'affaires. L'augmentation se retrouve sur tous les postes à l'exception des stages chevaux et montes poneys. Les plus fortes augmentations se retrouvent sur les animations (introduction du concept sur l'exercice mais qui n'a pas induit en contrepartie de baisse sur la monte chevaux), sur les concours et sur les montes facultés. Le chiffre d'affaires du Bar a aussi progressé de 9% sur l'exercice.

Sur les charges d'exploitation, on note :

- +10% sur les charges nourriture et fourrage,
- +131 % sur les petits entretiens (5K€ de dépenses supplémentaires),
- + 50 % sur les travaux immobiliers, soit un dépassement du budget travaux de 21 k€ (61K€ contre 40k€ votés au Budget).

Il est donc convenu qu'à l'avenir un plan de suivi des travaux avec les sommes engagées, sur la base de devis, sera établi et communiqué au Trésorier, afin de permettre un suivi rigoureux des engagements.

Ce dépassement du budget Travaux a un impact sur l'intéressement des salariés qui est pénalisé. Corinne Van Butsele propose donc de porter au prochain comité le vote d'un intéressement complémentaire pour les salariés.

L'augmentation significative des petits entretiens s'explique notamment par l'augmentation des dépenses de maintenance du chariot élévateur (2K€), l'achat d'un vélo, d'un booster (+1k€), l'augmentation des fournitures Ecuries (+1,5K€).

A noter :

- le changement de la boîte de vitesse du camion n'a pas pu être réalisé sur l'exercice,
- le projet d'achat d'un nouveau matériel (type bobcat) est abandonné car le matériel actuel a été acheté en juillet 2010 et n'est donc pas amorti.

3. Personnel (en annexe confidentielle)

4. Travaux

Permis de construire :

A la suite de sa réunion avec les services d'urbanisme de la Ville de Nogent sur Marne le 30 septembre 2011 dont l'objet était le recours des époux Lacombe sur l'autorisation de permis de construire délivrée par le Maire de Nogent sur Marne au CHBV, Edgard Leuillieux a demandé au Comité de se prononcer, lors du Comité du 18 octobre 2011, sur (1) une modification du permis de construire ou (2) un retrait dudit permis.

Le 12 octobre Edgard Leuillieux a proposé pour le 15 octobre une réunion d'information sur ce sujet, réunion à laquelle trois autres membres du Comité ont pu assister.

A la demande de Georges-Arnoux Rieunier, Corinne Van Butsele et Suzana Voltz, un compte-rendu de cette réunion a été transmis par email par Marie-Aline Neliaz le 18 octobre. Ce compte-rendu est reproduit en Annexe 1.

Georges-Arnoux Rieunier, Corinne Van Butsele et Suzana Voltz avaient, par ailleurs, demandé communication des documents ci-après, qui sont alors remis en séance par Marie-Aline Neliaz :

- le dossier de permis de construire,
- le recours des époux Lacombe contre l'autorisation de permis de construire délivrée par le Maire de Nogent sur Marne au CHBV.

Corinne Van Butsele demande à Marie-Aline Neliaz, quelle est la préconisation du Président. Marie Aline Neliaz informe le Comité qu'Edgard Leuillieux préconise un retrait du permis de construire.

Corinne Van Butsele informe le Comité qu'environ 20 000 euros ont été investis depuis mi-2009 dans le permis de construire (architectes, frais de sondage, frais d'huissiers de justice).

Compte tenu du délai nécessaire pour prendre connaissance des documents remis en séance, il est convenu que les membres du Comité se prononceront sur un des deux choix proposés par le Président, par email. Corinne Van Butsele demande une explication sur le caractère d'urgence de la réponse et ses implications. Marie Aline Neliaz transmettra cette requête au Président.

Réalisations :

Michel Nicolaon rappelle les travaux réalisés en septembre-octobre :

- fuite d'eau dans la cour sur une canalisation de plomb,
- pose de la chaudière,
- rénovation de la salle de bain. Célia a acheté les robinets qui lui seront remboursés,
- raccord machine à laver et installation d'un plan de travail dans le vestiaire homme,
- pose chauffage de la sellerie,
- puisard en fond de cave avec pompe de relevage pour éviter les inondations et éliminer le trop plein d'eau de la chaudière et les gaz brûlés,
- compléments électriques,
- pose des nouveaux porte-selles.

5. Activités équestres : Planning des vacances de la Toussaint

Le planning des vacances de la Toussaint est prêt et publié en ligne.

6. Questions diverses

- **Cavalerie**

Cavalerie-club :

Après consultation des enseignants, Suzana Voltz fait part des projets pour le renouvellement de la cavalerie dans le cadre du Budget 2011-2012 :

- Pour les chevaux, les sorties suivantes sont envisagées en priorité : Hugo et Lunnic ; il est prudent de prendre en compte, dans le budget, une troisième sortie ;

- Trois sorties poneys sont envisagées : Lucky-Luke, Noirot et Pongo.

Il apparaît nécessaire de remplacer Lucky-Luke et Noirot par des poneys avec peu plus de taille (1m10/1m12) ; il sera recherché un profil identique au gabarit de Pongo.

Par conséquent, un budget de 17 000 € est estimé pour l'achat de trois chevaux, un budget de 4000 € pour l'achat de trois poneys sur l'année 2012.

Chevaux de propriétaires :

La propriétaire d'Appia Nova étant partie, un box est libre. De nouveaux propriétaires vont être contactés par Séverine Brottier et Michèle Rachou à partir d'une liste d'attente.

Mikael Luck souhaite récupérer le box vacant d'Appia Nova pour Qool. Cette disposition est approuvée par le Comité.

Tours de travail de chevaux de club :

Marie-Aline Neliaz demande de définir les conditions d'attribution des « tours de travail », suite à une remarque reçue d'un membre du club, lors du dernier challenge interne.

Les « tours de travail » sont attribués occasionnellement par les enseignants à des cavaliers concours et ont pour objectif de faire acquérir à un cheval de club de l'expérience sur un parcours d'obstacles.

Le Comité reconnaît l'utilité de ces « tours de travail », valide la possibilité de les faire effectuer à tout cavalier du club sous condition d'avoir parallèlement réalisé des tours payants. Ces montes seront notifiées dans sur les feuilles de monte.

- Date de l'Assemblée Générale Ordinaire

Deux dates sont proposées pour la prochaine AGO : 1) le samedi 3 décembre ; 2) le samedi 10 décembre ; Georges-Arnoux Rieunier fera part de ces dates à Edgard Leuillieux dont nous n'avons pas, à ce jour, les disponibilités.

Plus aucune question n'étant posée et tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h 30.

La prochaine réunion du Comité Directeur est prévue le lundi 14 novembre à 20 heures.

Marie-Aline Neliaz
Président de séance

Michèle Rachou
Secrétaire Général

Georges-Arnoux Rieunier
Secrétaire de séance

Annexe 1
Procès-verbal du Comité directeur
18 octobre 2011

**REUNION DES MEMBRES DU COMITE SUITE AU RENDEZ-VOUS D'EGARD LEUILLIEUX AVEC
L'URBANISME DE NOGENT LE 30 SEPTEMBRE 2011 A 16H30**

SAMEDI 15 OCTOBRE 2011 à 17H

Etaient présents :
Edgard LEUILLIEUX
Nathalie BONHOMME
Marie-Aline NELIAZ
Mickael LUCK

L'ensemble des éléments du recours LACOMBE a été examiné par le Service de l'Urbanisme de la Mairie de Nogent, il ressort de cet examen que seul un point est recevable, à savoir la **nécessité de demander un permis de démolition partielle** à adjoindre au permis de construire actuel.

Le reste des points évoqués du recours sont aux dires de la Mairie non recevables.

Pourquoi un permis de démolition partielle ?

Le permis actuel est une demande de rénovation qui s'appuie donc sur la structure actuelle qui serait renforcée par des poteaux supplémentaires afin de supporter le poids de la charpente devant supporter à son tour la surélévation. Pour construire la surélévation, il est nécessaire de démolir partiellement la toiture, d'où une demande de permis de démolition partielle.

Conséquences :

La question est donc de savoir si nous continuons notre démarche ou pas. Sachant que si nous demandons un permis de démolition partielle, les LACOMBE seraient en droit de déposer un autre recours qui tendrait à démontrer que l'ancienne structure renforcée par la nouvelle structure ne sert plus à rien et que l'on aurait donc dû demander un permis de démolition totale. Or, si nous demandons un permis de démolition totale, nous serons dans l'impossibilité de reconstruire un manège à l'identique en raison des droits de retrait et nous nous retrouverions avec une autorisation de construire un manège avec une surface considérablement réduite.

Nous avons donc devant nous deux possibilités :

- 1/ nous prenons le risque de demander un permis de démolition partielle, et nous continuons la démarche,**
- 2/ nous abandonnons purement et simplement le permis de construire.**

En l'état actuel de l'analyse, nous ne pouvons effectuer que des travaux de consolidation sur le manège qui doivent rester dans le cadre d'une rénovation (à savoir, par exemple, renfort de certains piliers, changement du pare-bottes, pose d'un filet anti-pigeons par un professionnel, décaissement...), mais nous ne pouvons pas toucher en totalité à la structure de soutènement (changement de la totalité des poteaux), car cela s'apparenterait à une démolition totale et déboucherait sur des nouvelles normes (retrait) de « reconstruction ».